

**LES CONDITIONS PÉDAGOGIQUES
DE DÉVELOPPEMENT
DES ÉCOLES PUBLIQUES ALTERNATIVES
DU QUÉBEC**

**ÉTAT DES DISCUSSIONS
AU 10 MAI 2013**

PRÉSENTATION

Je vous présente ici l'état des 17 conditions pédagogiques de développement des écoles publiques alternatives du Québec, conditions qui ont obtenu le consensus des participants aux rencontres conjointes directions-enseignants-parents du RÉPAQ entre le 24 septembre 2010 où nous avons lancé la démarche de réflexion et le 10 mai 2013 qui en a vu la conclusion.

La version qu'on trouvera ici, est à l'état brut : on y présente seulement les conditions dans leur version définitive. L'ordre dans lequel elles se présentent, mérite d'être revu. Certaines répétitions peuvent lasser le lecteur mais on peut y voir aussi l'importance que le RÉPAQ accorde à certains concepts-clés de son identité.

Un comité de rédaction travaillera sur ces textes dans le plus grand respect pour leur intégrité et pour le consensus qui les a fait naître.

Bonne lecture et un grand merci aux nombreux artisans de cette mosaïque de l'alternative québécoise en éducation.

Pierre Chénier, responsable de l'information au RÉPAQ

VERSION DÉFINITIVE DE LA CONDITION NO 1

Une vision globale du développement de nos élèves

La position en bref

Nous considérons que l'élève d'une école publique alternative doit disposer de sept années, le préscolaire y inclus, pour l'ordre primaire et d'au moins cinq ans pour l'ordre secondaire pour développer les compétences et acquérir les connaissances du Programme sans que l'école prédétermine ses apprentissages par année et par cycle.

Pourquoi refusons-nous le découpage année par année ?

Parce que le respect du rythme et du style d'apprentissage d'une personne exige du temps et de la souplesse ;

Parce que ce respect du temps d'acquisition des connaissances, des compétences et de l'expérience propres à chaque individu est une condition essentielle pour qu'il apprenne.

Qu'est-ce que ce choix entraîne pour une école publique alternative?

Que l'élève, accompagné de l'enseignant et du parent, joue un rôle prépondérant dans son cheminement et que les besoins de l'élève et du groupe constituent le point de départ de toute planification, quelle que soit l'approche pédagogique privilégiée dans chaque école.

Que l'enseignant possède une vision globale du Programme afin d'accompagner et d'encadrer ses élèves dans leurs acquisitions de savoirs et d'habiletés à travers leurs projets et leurs activités.

Que l'épreuve obligatoire de fin de 3^e cycle au primaire et de 2^e cycle au secondaire soient les seules à informer le MELS et la commission scolaire de l'atteinte du niveau attendu du développement des compétences et de l'acquisition des connaissances pour un élève du primaire ou du secondaire qui termine à l'école publique alternative.

Que l'école publique alternative mise avant tout sur le développement global de l'élève.

ADOPTÉ PAR CONSENSUS LE 23 MARS 2012

VERSION DÉFINITIVE DE LA CONDITION NO 2

Des groupes d'âges multiples

Notre position en bref :

Nous considérons le regroupement d'élèves d'âges multiples plus proche de la vie sociale réelle, et ainsi un facteur déterminant d'apprentissage pour l'élève ; nous le privilégions dans chacune des classes d'une école publique alternative et dans les différents projets vécus collectivement dans l'école.

Pourquoi regroupons-nous ainsi nos élèves ?

Parce que l'être humain apprend, entre autres, en imitant et cela permet d'accentuer et de maintenir l'hétérogénéité comme étant un facteur d'enrichissement indispensable dans le développement global de l'enfant et de son groupe.

Parce que chacun, quel que soit son âge, possède un bagage et une expertise qui lui permettent de contribuer activement au groupe. En retour, celui-ci soutient le développement de chacun de ses membres et offre ainsi un terrain propice aux apprentissages.

Parce que nous voulons permettre à l'élève de jouer des rôles variés pour développer son sentiment de compétence, l'estime de soi et de se forger une identité par les modèles des pairs d'âges différents, pas seulement celui de l'adulte ou d'enfants du même âge.

Parce que nous voulons que l'élève vive sainement le dépassement de soi en suscitant sa motivation, en vivant des défis et en côtoyant des pairs qui agissent comme modèles, ce que permet la richesse d'une classe multi-âge.

Parce que nous voulons accroître la complicité entre les élèves et tous les membres de la communauté d'apprentissage et favoriser le sentiment d'appartenance.

Qu'est-ce que ce choix entraîne pour une école publique alternative ?

Que la différenciation pédagogique soit à la base du travail des enseignants.

Que le développement du matériel didactique, l'organisation et la planification pédagogiques se fassent en fonction du respect des rythmes et styles d'apprentissage des élèves et non en fonction d'une collection de matériel didactique externe.

Que la classe multi-âge ne soit pas une classe de combinaisons où on enseigne à deux ou trois niveaux différents avec chacun un programme d'études préparé d'avance.

ADOPTÉ PAR CONSENSUS LE 23 MARS 2012

VERSION DÉFINITIVE DE LA CONDITION NO 3

Une place prépondérante accordée à l'élève dans sa démarche d'apprentissage

Notre position en bref :

Nous voulons une école centrée sur l'élève. C'est par sa démarche d'apprentissage que l'élève construira son identité d'apprenant quelle que soit l'approche pédagogique choisie par l'école. Il doit en être le moteur du début à la fin. Les enseignants, parents et autres intervenants d'une école publique alternative ont le rôle de l'accompagner et de le soutenir.

Pourquoi notre insistance sur la démarche d'apprentissage de l'élève?

Parce que c'est en étant actif dans sa démarche d'apprentissage que l'enfant construit ses connaissances et développe ses compétences.

Parce que l'école publique alternative met en place des structures qui permettent à l'élève de mieux se connaître, de réfléchir sur sa façon d'apprendre, de faire des choix, d'assumer ses responsabilités, de gérer lui-même son temps, d'organiser son travail et de s'autoévaluer.

Qu'est-ce que ce choix entraîne pour une école alternative ?

Que la pédagogie centrée sur l'élève et sa démarche d'apprentissage soit le mode privilégié de construction des savoirs quelle que soit l'approche pédagogique choisie par l'école.

Que l'école mette en place des outils de planification et de gestion à la portée des élèves et qu'elle adapte, s'il y a lieu, l'horaire et l'aménagement physique des lieux pour favoriser l'éclosion de leurs projets mais aussi des autres activités d'apprentissage.

Que l'école mette en place des structures qui permettent de consacrer une part prépondérante de l'horaire aux projets et aux activités de l'élève.

ADOPTÉ PAR CONSENSUS LE 23 MARS 2012

VERSION DÉFINITIVE DE LA CONDITION NO 5

Une relation de réciprocité entre les enseignants et les élèves

Notre position en bref :

Nous considérons que, tout en conservant leur responsabilité d'adulte, les enseignants choisissent d'exercer leur rôle de guide et de partager avec les élèves la prise de décisions afin d'assurer le développement global de chacun.

Pourquoi optons-nous pour cette relation de réciprocité?

Parce que la relation de réciprocité permet d'apprendre avec les élèves
Les enseignants deviennent pour les élèves le modèle de quelqu'un qui apprend.

Parce que les élèves ont besoin d'établir un lien de confiance pour apprendre.

Parce que les enseignants et les élèves collaborent et s'enrichissent mutuellement.

Qu'est-ce que ce choix entraîne pour une école publique alternative ?

- a. Que, dans l'école, on prévoit des pratiques afin que les élèves aient accès aux autres intervenants qui peuvent les aider.
- b. Que les enseignants jouent leur rôle de passeur culturel en faisant appel à la culture des élèves, de leurs familles et de toute la communauté éducative.
- c. Que l'enseignant se réfère à l'ensemble du Programme de formation pour accompagner les élèves.
- d. Que les enseignants connaissent et adoptent une pluralité d'approches et d'interventions afin de rejoindre l'ensemble des élèves selon leur personnalité, leur style d'apprentissage ou leur type d'intelligence.

ADOPTÉ PAR CONSENSUS LE 11 MAI 2012

VERSION DÉFINITIVE DE LA CONDITION NO 6

Une évaluation multipartite, continue et rigoureuse

Notre position en bref :

Nous considérons l'évaluation comme un processus global visant à soutenir l'apprentissage, un processus qui implique l'élève, les pairs, les enseignants, les parents et les autres intervenants d'une école publique alternative. Le jugement et l'évaluation se bâtissent au quotidien à l'aide d'outils variés et connus des élèves et des parents : ils sont intimement liés aux projets et activités vécus en classe.

Pourquoi avons-nous choisi d'évaluer de la sorte ?

Parce qu'au-delà d'une norme externe et d'une réussite exclusivement scolaire, nous croyons que la réussite d'un élève passe par le développement global de ses compétences en fonction de son propre potentiel.

Parce que l'école a pour fonction d'amener l'élève à comprendre et à développer ses propres façons d'apprendre.

Parce que nous croyons que l'évaluation est un moyen de renforcer le lien de cohérence et de réciprocité entre la maison et l'école.

Qu'est-ce que ce choix entraîne pour une école publique alternative ?

a. Que les fréquents échanges entre les élèves, enseignants, parents et autres intervenants au cours de l'année portent sur le développement des compétences et des savoirs acquis par les élèves.

b. Que l'évaluation mette l'accent sur les démarches et processus d'apprentissage et ce, dans divers contextes signifiants pour les élèves.

c. Que la coévaluation et l'autoévaluation soient des pratiques utilisées dans les écoles alternatives.

d. Que l'école publique alternative privilégie une évaluation qualitative dans le but que l'enfant prenne conscience de ses propres progrès en refusant la comparaison au groupe.

e. Que l'école publique alternative communique la progression des élèves de façon qualitative plutôt que quantitative.

f. Que l'école publique alternative fasse en sorte que l'apprentissage s'appuie sur la motivation intrinsèque de l'élève.

g. Que l'école publique alternative base son analyse sur des observations rigoureuses et différenciées de la démarche personnelle de l'élève et de ses processus d'apprentissage.

ADOPTÉ PAR CONSENSUS LE 11 MAI 2012

VERSION DÉFINITIVE DE LA CONDITION NO 7

Une grande importance accordée à la prise de parole de l'élève, à l'écoute des autres et à sa participation à l'organisation de la vie de l'école.

Notre position en bref :

Nous trouvons important que l'élève d'une école publique alternative s'investisse dans la vie de groupe, s'approprie et respecte le processus démocratique.

Pourquoi donne-t-on tant d'importance à la parole de l'élève et à sa participation à l'organisation de la vie de l'école?

Parce que le processus de prise de parole et d'écoute entre les élèves sont une source d'apprentissage à la base de la vie démocratique.

Parce que l'élève développe ainsi sa capacité à prendre des décisions, à les justifier et à en assumer les responsabilités, dans le respect de soi et de l'autre.

Parce que l'élève doit apprendre à participer au débat citoyen de sa classe et de son école, en toute démocratie, pour construire le bien commun. C'est ainsi que la communauté se concrétise.

Parce que la participation active des élèves dans leur milieu favorise l'autodétermination, la persévérance et la motivation scolaire.

Qu'est-ce que ce choix entraîne pour une école publique alternative ?

Qu'elle mette en place des structures démocratiques dans lesquelles l'élève occupe sa place : rassemblements, assemblée générale des élèves, conseil étudiant, comité de classe ou autres appellations selon les structures des écoles.

Qu'en plus de ces structures, elle multiplie les occasions où l'élève peut exprimer son point de vue et avoir un réel pouvoir d'influence en participant au questionnement collectif et même en l'initiant.

Que l'élève réfléchisse et s'exprime afin de faire des choix dans ses démarches d'apprentissage.

Que la communauté éducative intervienne en fonction des besoins et intérêts exprimés par les élèves.

ADOPTÉ PAR CONSENSUS LE 23 MARS 2012

VERSION DÉFINITIVE DE LA CONDITION NO 8

Adhésion des familles aux valeurs de l'école alternative

Notre position en bref :

Nous croyons que l'école publique alternative doit être ouverte à toutes les familles qui adhèrent à son projet éducatif, aux valeurs qu'il privilégie et aux exigences qu'il comporte. Cette adhésion des familles doit se faire à l'entrée de leurs enfants à l'école et se poursuivre pendant toute leur scolarité.

Pourquoi l'école alternative tient-elle à cette adhésion ?

Parce que cette adhésion des familles est vitale à la cohésion de la communauté d'appartenance et fondamentale à la réalisation du projet éducatif par une véritable coéducation.

Parce que les parents revendiquent cette adhésion depuis le début du mouvement des écoles alternatives.

Parce que l'apport de chacun est essentiel à l'enrichissement de la communauté.

Parce que la cohérence des valeurs entre l'école et la maison permet de soutenir le bon fonctionnement du projet éducatif et assure une continuité dans l'apprentissage et le développement de l'enfant.

Qu'est-ce que ce choix entraîne pour une école publique alternative ?

- a. Que l'école publique alternative se questionne, réfléchisse et se positionne avec les familles sur l'éducation et les enjeux de société.
- b. Que l'école publique alternative s'assure périodiquement de l'adhésion des parents aux valeurs du projet éducatif de l'école.
- c. Que tout au long du parcours scolaire, l'école accompagne les parents dans leurs questionnements sur la notion de réussite globale et sur l'évolution de leur enfant.
- d. Que l'école publique alternative mette en place un processus d'admission équitable pour les familles qui adhèrent au projet éducatif de l'école.
- e. Que la fratrie ait priorité d'admission afin d'assurer une continuité famille/école.

ADOPTÉ PAR CONSENSUS LE 11 MAI 2012

VERSION DÉFINITIVE DE LA CONDITION 9 A

Des parents qui s'impliquent activement dans la vie de l'école

Notre position en bref :

Nous considérons que la présence et l'engagement des parents constituent la pierre angulaire d'une école publique alternative et sont essentiels à son existence.

Pourquoi l'école alternative a-t-elle besoin de l'implication des parents?

Parce que les parents, aussi, ont la responsabilité de faire vivre et prospérer, avec ferveur, les valeurs du modèle alternatif.

Parce que les parents représentent une grande force politique et se doivent de l'exercer par leur mobilisation et leur solidarité.

Parce que les parents participent activement à la vie éducative et communautaire et servent ainsi de modèle citoyen aux enfants.

Parce que grâce à l'implication des parents, l'école concrétise son projet éducatif.

Parce que la présence des parents assure une cohérence des valeurs vécues à l'école et à la maison, une condition essentielle au développement de la motivation et au goût d'apprendre chez l'élève.

Parce que les parents trouvent eux aussi dans cette implication un apprentissage personnel inégalé et profitent de la richesse de la communauté.

Qu'est-ce que ces choix entraînent pour une école publique alternative?

Que cette implication des parents soit acceptée d'emblée par la commission scolaire, la direction et l'équipe-école

Que la communauté éducative s'engage à informer les parents des attentes quant à leur implication essentielle, et que ceux-ci s'engagent à y répondre.

Que la communauté éducative accueille et soutienne les nouveaux parents pour les aider à y trouver leur place.

Que la communauté éducative exerce une vigilance quant aux valeurs qu'elle véhicule, afin que les parents s'en imprègnent et qu'ils en comprennent les implications concrètes.

Que les parents participent au développement de l'école, s'y investissent et qu'ils puissent faire preuve d'initiative.

Que des mécanismes soient présents afin de maintenir l'implication des parents vivante et stimulante.

Que les élèves voient les adultes comme des acteurs intéressés et engagés évoluant au sein de leur école, contribuant ainsi à leur goût de s'impliquer dans la société.

Que les parents s'engagent à participer activement aux assemblées générales, à s'impliquer dans les comités, à la cogestion et à la coéducation.

ADOPTÉ PAR CONSENSUS LE 10 MAI 2013

VERSION DÉFINITIVE DE LA CONDITION 9B

Les parents coéducateurs

Notre position en bref:

Nous considérons que les parents sont des coéducateurs. Ils font partie intégrante de l'équipe éducative d'une école publique alternative, ils ont un rôle actif au sein du quotidien de l'école dans l'éducation des élèves et dans la réflexion pédagogique.

Pourquoi l'école alternative assure-t-elle une place importante aux parents en tant que coéducateurs?

Parce que l'école est un projet communautaire qui vise le bien commun: parents, enfants et équipe-école, sont des coéducateurs dans un rapport de réciprocité.

Parce que les ressources des parents enrichissent l'intelligence et la conscience collective de la communauté en évolution.

Parce que la présence des parents à l'école durant les heures de classe constitue une ressource éducative qui soutient les élèves dans leurs apprentissages et leurs projets.

Parce qu'un parent, en étant présent sur un continuum de plusieurs années, peut, entre autres, devenir un mentor, un modèle, une référence auprès des enfants et des autres parents.

Qu'est-ce que ces choix entraînent pour une école publique alternative?

Que l'horaire assure une place importante aux parents et que ceux-ci se rendent disponibles pour agir comme coéducateurs auprès des élèves en accompagnant dans les projets, en animant des ateliers, en soutenant des comités d'élèves, en participant aux sorties pédagogiques, en discutant pédagogie avec l'enseignant.

Que les parents, dans un esprit communautaire, contribuent à l'apprentissage de tous les élèves de l'école.

Que parents, élèves et enseignants s'accompagnent mutuellement pour développer une relation de collaboration à travers la coéducation.

Que l'éducation des enfants soit partagée entre les différents intervenants, dans un esprit de collaboration et d'échange, tout en respectant les champs de compétences de chacun.

Que les parents puissent initier des activités éducatives à la communauté et puissent choisir leurs tâches en collaboration avec les enseignants et les élèves.

Qu'un mécanisme de formation continue permette aux parents de développer une aisance dans leur rôle de coéducateur. Par exemple: jumelage entre ancien et nouveau parent, soirée formation, documents de référence, journal de bord.

Que des mécanismes de communication soient en place pour assurer un suivi entre l'équipe-école et les parents.

Que les élèves voient les adultes comme des apprenants à vie contribuant ainsi à leur goût d'apprendre.

ADOPTÉ PAR CONSENSUS LE 10 MAI 2013

VERSION DÉFINITIVE DE LA CONDITION 9C

Une école en cogestion

Notre position en bref:

Nous considérons qu'en tant que cogestionnaires, les parents, l'équipe-école et les enfants partagent la responsabilité d'une gestion centrée sur l'élève, transparente, flexible et ouverte aux réalités et changements du milieu.

Pourquoi l'école publique alternative prône-t-elle la cogestion ?

Parce que la cogestion est davantage une attitude d'ouverture de tous qu'une définition formelle des rôles et des responsabilités de chacun.

Parce que le modèle alternatif de gestion a été de tout temps collégial, c'est-à-dire que tous les acteurs en présence ont leur mot à dire, dans un souci de recherche de consensus.

Parce qu'il est important que tous, parents, élèves, et équipe école, sentent qu'ils ont leur place dans leur école, qu'ils ont une responsabilité envers l'école, que cette école leur appartient.

Parce que les principes de cohérence et de vie démocratique sollicités chez les enfants sont aussi attendus de la part de tous les partenaires de l'école.

Parce que l'expérience de tous est une source d'enrichissement dans la prise de décision collective.

Parce que notre histoire nous apprend que l'imputabilité et la responsabilité de la direction et des enseignants n'empêchent pas que les parents, élèves et autres intervenants puissent participer aux décisions dans la majorité des sphères de l'école.

Parce qu'en pratiquant pleinement la cogestion, le conseil d'établissement de l'école alternative exploite au maximum le principe de gestion participative tel que reconnu.

Qu'est-ce que ce choix entraîne pour une école publique alternative?

Que les instances administratives et politiques de la commission scolaire soient informées du modèle de cogestion propre à l'école alternative, pour mieux comprendre et soutenir la direction dans sa tâche particulière.

Qu'il soit accepté par tous les acteurs que certaines sphères de décision relèvent exclusivement de la direction ou des enseignants.

Que les parents qui siègent au conseil d'établissement et dans les différents comités influencent les décisions.

Que tous ceux qui s'impliquent dans la cogestion fassent preuve d'ouverture aux différents points de vue et prennent le temps qu'il faut pour arriver à des consensus.

Que tous les acteurs concernés aient l'information pertinente pour qu'ils puissent prendre part aux décisions qui les impliquent et ce, en toute connaissance de cause.

Que les assemblées générales soient des lieux privilégiés pour la discussion et pour la consultation afin de choisir des orientations et que tous s'engagent à y prendre part activement.

ADOPTÉ PAR CONSENSUS LE 10 MAI 2013

VERSION DÉFINITIVE DE LA CONDITION NO 10

Une équipe enseignante solidaire qui travaille en toute collégialité

Notre position en bref :

Nous considérons que l'école publique alternative doit se caractériser par la présence d'une équipe composée d'enseignants engagés qui adhèrent au projet éducatif de l'école afin d'assurer une cohérence dans le cheminement de l'élève. L'équipe enseignante doit être reconnue par tous les membres de la communauté de l'école comme les professionnels responsables du cheminement d'apprentissage des élèves.

Pourquoi l'école publique alternative tient-elle à une équipe enseignante collégiale?

Parce que la collégialité entre tous les membres de la communauté demeure une des conditions essentielles à une cohérence dans l'intervention auprès des élèves.

Parce que la collégialité favorise la réflexion pédagogique, la recherche-action, le développement et la formation continue, ce qui rejoint notre mandat d'innovation.

Parce que la collégialité permet le partage des pratiques pédagogiques. Ainsi les compromis, les doutes et les inquiétudes sont partagés par l'ensemble de l'équipe école.

Qu'est-ce que ce choix entraîne pour une école publique alternative?

- a. Que le choix d'enseigner dans une école publique alternative implique l'adhésion à son projet éducatif.
- b. Que l'enseignant ayant fait le choix de travailler dans une école publique alternative s'engage à travailler en toute collégialité.
- c. Que l'école publique alternative réserve dans sa grille-horaire un espace pour les réunions pédagogiques régulières de son équipe enseignante.
- e. Que les réunions pédagogiques soient préparées à partir des priorités qui ont été prédéterminées par les enseignants et la direction en accordant une juste proportion entre réflexion et organisation.

- f. Que l'équipe enseignante accepte la remise en question de ses pratiques.
- g. Que les nouveaux enseignants soient accompagnés et soutenus par leurs pairs.
- h. Que la collaboration s'exerce au quotidien tant dans les réunions que par des observations en classe, des transferts d'expérience ou toute autre manifestation.
- i. Que le climat de confiance permette à tout élève de s'adresser à l'un ou l'autre enseignant de l'équipe et d'obtenir le même support qu'avec son enseignant.
- j. Que tous les enseignants portent une attention particulière au contexte de coéducation des écoles alternatives et reconnaissent l'apport des parents dans l'atteinte de la cohérence dans l'intervention auprès des élèves.

ADOPTÉ PAR CONSENSUS LE 23 NOVEMBRE 2012

VERSION DÉFINITIVE DE LA CONDITION NO 11

Un droit de regard sur la sélection de la direction et du personnel enseignant

Notre position en bref :

Nous considérons que l'école publique alternative doit obtenir de sa commission scolaire et de son syndicat local le droit de participer à la sélection de son personnel dans le but d'assurer que celui-ci adhère aux valeurs et aux pratiques de l'école.

Pourquoi l'école publique alternative tient-elle à choisir son personnel ?

Parce que l'école publique alternative ne peut exister sans la cohérence dans tout son fonctionnement.

Parce qu'elle doit participer au choix du personnel aussi soigneusement qu'elle le fait pour les familles, en fonction des valeurs de base de son projet éducatif.

Parce que l'école publique alternative rejoint la personne avant tout dans ses valeurs, l'amène à s'engager dans une démarche et à vivre au quotidien la cohérence entre ses valeurs et celles de l'école et à connaître les composantes de l'école alternative afin d'y être un élément proactif.

Parce que la stabilité du personnel aide à élaborer, à maintenir et à promouvoir la pédagogie et le projet éducatif.

Qu'est-ce que ce choix entraîne pour une école publique alternative ?

- a. Que le conseil d'établissement définisse le profil attendu de ses enseignants, tout comme elle se doit de le faire pour la direction, et qu'il le soumette à la commission scolaire et au syndicat local.
- b. Que les enseignants de l'école publique alternative interviennent dans l'écriture de leur convention collective locale pour défendre leur identité et leur tâche particulière.
- c. Que l'école publique alternative soit ouverte aux visites de tous les enseignants, stagiaires et suppléants intéressés au modèle et publicise les documents officiels de l'école et du RÉPAQ dans sa région tant dans les médias locaux que dans la commission scolaire et le syndicat.
- d. Que l'école publique alternative procède à des entrevues d'information et de validation avant d'engager son personnel enseignant ou sa direction.

ADOPTÉ PAR CONSENSUS LE 11 MAI 2012

VERSION DÉFINITIVE DE LA CONDITION NO 12

Des enseignants et des directions en formation continue

Notre position en bref :

Nous considérons que les particularités de fonctionnement d'une école publique alternative exigent une formation continue et en lien avec le modèle pour l'enseignant et la direction. Ceux-ci doivent agrandir leur sphère de connaissances par rapport à leur milieu et comprendre l'essentiel de ce que ça implique travailler dans une école alternative.

Pourquoi insistons-nous sur l'importance de la formation des enseignants et des directions ?

Parce que la formation continue est essentielle à l'actualisation du projet éducatif et de la pédagogie pratiquée dans le milieu.

Parce que le personnel de l'école doit constamment travailler à l'innovation et au développement pédagogique.

Qu'est-ce que ce choix entraîne pour une école publique alternative ?

- a. Que l'école publique alternative réserve du temps et du budget pour la formation continue de ses enseignants et de la direction.
- b. Que l'école publique alternative cible clairement les formations compte tenu de sa personnalité particulière, par exemple : gestion du multiâge, latitude par rapport au programme, place des parents, des enseignants et de la direction, implication dans les comités, projet de l'élève et son évaluation, histoire de l'école, travail en équipe, gestion de classe, matériel pédagogique, pédagogie pratiquée, etc.
- c. Que l'école publique alternative ne fasse pas seulement appel aux enseignants les plus anciens, mais plutôt à toutes les ressources disponibles (au RÉPAQ, à la commission scolaire, à l'université, etc.)

ADOPTÉ PAR CONSENSUS LE 11 MAI 2012

VERSION DÉFINITIVE DE LA CONDITION NO 13

Une direction d'école qui adhère aux valeurs et fondements du mouvement des écoles alternatives.

Notre position en bref :

Nous considérons que la direction d'une école alternative doit être un véritable leader, visionnaire, innovateur et rassembleur tant au niveau de la pédagogie qu'à celui de la gestion. Elle est garante des valeurs de l'école, en défend la pertinence et en assure la pérennité.

Pourquoi l'école publique alternative tient-elle à cette adhésion ?

Parce que ce leader contribue à faire évoluer sa communauté éducative ainsi que la réflexion pédagogique de celle-ci en tenant compte des besoins du milieu et des enjeux globaux.

Parce qu'une école publique alternative est un milieu qui se construit par consensus et ceci exige un leader qui place en priorité la collégialité.

Parce que l'histoire a montré que l'école publique alternative a besoin d'un porte-parole déterminé pour défendre son identité.

Parce que la direction d'une école alternative est un membre à part entière de la communauté éducative.

Qu'est-ce que ce choix implique pour une école publique alternative ?

- a. Que la direction d'une école alternative s'approprie l'histoire et les fondements du mouvement alternatif et la culture de l'école.
- b. Que la direction possède une vision éducative cohérente avec le projet éducatif de l'école.
- c. Que la communauté se mobilise pour accompagner la direction lors de son entrée en fonction et tout au long de son mandat.

- d. Que la direction partage son pouvoir avec l'ensemble des membres de sa communauté et qu'elle fasse preuve d'ouverture et de souplesse dans sa gestion.
- e. Que l'école présente à sa commission scolaire un profil de la direction défini par la communauté et qu'elle participe à sa sélection.
- ƒ. Que la commission scolaire accepte la fidélité que la direction doit à sa communauté et reconnaisse que son travail administratif se fait dans un environnement différent.

ADOPTÉ PAR CONSENSUS LE 23 NOVEMBRE 2012

VERSION DÉFINITIVE DE LA CONDITION 14

Une école et son espace !

Notre position en bref :

Nous considérons que la population d'élèves dans une école publique alternative et les espaces physiques qui lui sont consentis devraient être décidés en concertation avec les différents partenaires concernés, soit l'équipe- école, les parents, la direction et la commission scolaire, ceci afin de favoriser l'application du projet éducatif et de tenir compte de la réalité de chacun des milieux.

Pourquoi l'école publique alternative est-elle préoccupée par l'équilibre entre l'espace physique et la population ?

Pour favoriser des rapports directs, une collaboration plus soutenue, un fonctionnement par consensus et une cohésion dans les actions de la communauté.

Pour vivre pleinement le sentiment d'appartenance à une communauté.

Pour assurer à chaque individu présent une reconnaissance de son identité dans un cadre personnalisé.

Qu'est-ce que ce choix implique pour une école publique alternative ?

Que l'on tienne compte de la spécificité des projets éducatifs des écoles afin de tout mettre en œuvre pour préserver l'aspect communautaire souhaité.

Que les partenaires considèrent le point de vue de chacun et fassent consensus en tenant compte des diverses préoccupations, tant financières, pédagogiques qu'humaines, ainsi que de la demande du milieu.

Que son conseil d'établissement intervienne auprès de la commission scolaire pour assurer la pérennité de son projet éducatif quand des décisions administratives risquent de le compromettre.

Que l'école dispose de l'espace physique nécessaire pour réaliser les projets.

Qu'elle mette tout en œuvre pour préserver l'aspect communautaire souhaité.

ADOPTÉ PAR CONSENSUS LE 10 MAI 2013

VERSION DÉFINITIVE DE LA CONDITION NO 15

Mobilisation pour l'innovation et le développement

Notre position en bref :

Nous considérons que l'école publique alternative doit être un milieu innovant, sans cesse en évolution et se développant avec tous les partenaires du milieu. En lien avec ses valeurs, elle doit s'inspirer des connaissances les plus récentes en éducation et dans d'autres disciplines, s'appuyer sur les pratiques les plus novatrices et se fonder sur ses propres observations pour pouvoir adapter ses façons de faire au développement de chaque élève et pour contribuer à l'avancement de l'éducation comme de la société.

Pourquoi l'école publique alternative doit-elle se mobiliser pour assurer l'innovation et le développement?

1. Parce que l'école publique alternative est centrée sur le développement global de l'élève, ce qui nécessite qu'elle renouvelle continuellement ses pratiques en fonction du rythme et du style d'apprentissage de chacun ;
2. Parce que l'école publique alternative, tout comme l'élève et la société, ne cesse d'évoluer, de se transformer ;
3. Parce que l'école publique alternative considère que l'élève évolue dans une société en constante transformation et qu'elle se doit d'être à l'affût des innovations sociétales afin de l'outiller adéquatement pour qu'il contribue activement à la construction de la société en tant que citoyen autonome, critique et responsable ;
4. Parce que de la même manière qu'elle est porteuse d'alternatives sociales, environnementales et communautaires, l'école publique alternative est un milieu de vie créatif visant sans cesse à porter plus loin sa vision humaniste de l'éducation ;
5. Parce que, véritable laboratoire, l'école publique alternative contribue, en expérimentant des manières de faire audacieuses et en mettant en œuvre des courants de pensée novateurs, à faire progresser certaines pratiques en éducation ;
6. Parce que l'école publique alternative doit être constamment soucieuse de son évolution au regard de l'ensemble des conditions pédagogiques de développement que le RÉPAQ se donne.

Qu'est-ce que cette mobilisation implique?

1. Que chaque école publique alternative fasse des choix budgétaires pour soutenir son développement et ses projets d'innovation ;
2. Que l'école publique alternative inscrive régulièrement à son agenda des plages horaires spécifiques pour réfléchir à ses pratiques, tant dans chacune des écoles qu'au RÉPAQ
3. Que l'école publique alternative soit toujours à l'affût des connaissances les plus récentes et des pratiques les plus novatrices en éducation et dans d'autres disciplines, au Québec et ailleurs dans le monde ; qu'elle ose s'aventurer hors des cadres établis, dans une perspective où les disciplines sont interdépendantes (notions de transversalité).
4. Que l'école publique alternative soit attentive à chaque élève, à son milieu et à l'environnement dans lequel il évolue, qu'elle y réfléchisse, en débattenne et se positionne en vue d'être un agent positif du développement de chacun ;
5. Que l'école publique alternative ait la préoccupation, périodiquement, de questionner ses pratiques et le souci de les faire évoluer ;
6. Qu'elle développe son réseau de partenaires afin de répondre aux besoins en ressources humaines, matérielles et financières engendrés par l'innovation et le développement;
7. Qu'elle se dote de mécanismes qui s'assurent que le développement et l'innovation soient toujours au cœur de ses préoccupations ;
8. Qu'elle entretienne une communication stratégique avec le milieu scolaire élargi (autres écoles, commission scolaire, syndicat, MELS...);
9. Qu'elle soit ouverte au milieu universitaire et autres experts non seulement en vue de documenter et améliorer ses pratiques, mais aussi de faire avancer les connaissances grâce au partage de ses expériences riches et diversifiées ;
10. Que les écoles alternatives partagent avec le RÉPAQ le fruit de leurs innovations et développements afin de permettre le réseautage entre les différents milieux ;
11. Que le RÉPAQ nous serve de plateforme de partage.

ADOPTÉ PAR CONSENSUS LE 18 JANVIER 2013

VERSION DÉFINITIVE DE LA NOUVELLE CONDITION

Un milieu de vie créatif, responsable et ouvert sur le monde

Notre position en bref :

L'école alternative publique outille l'élève pour qu'il devienne un citoyen autonome, critique, responsable et engagé.

Pourquoi l'école alternative outille-t-elle ainsi ses élèves ?

Parce que l'école alternative souhaite non seulement que l'élève s'intègre à la société, mais qu'il contribue activement à la faire progresser.

Parce que l'école alternative vise l'accomplissement de chaque être humain, individuellement et collectivement, dans le respect de soi, des autres et de l'environnement.

Parce que, dans une optique d'éducation à la citoyenneté, toute la communauté éducative porte une attention particulière au développement de l'esprit critique des élèves et à la formation d'individus capables de concertation et d'interdépendance.

Qu'est-ce que ça implique dans une école alternative ?

- a. Que les membres de la communauté éducative aient la préoccupation de construire, avec les autres, geste après geste, un monde plus juste et plus solidaire.
- b. Que toute la communauté éducative contribue, par ses actions et réflexions, à sensibiliser les élèves aux enjeux actuels de la société.
- c. Que l'école alternative encourage l'élève à prendre sa place dans le but d'apprendre à débattre, à se positionner et à agir.
- d. Qu'une place importante soit laissée aux élèves pour l'exploration d'initiatives en lien avec des alternatives sociales, environnementales et communautaires.
- e. Que dans une optique de réciprocité éducative, tous les adultes de la communauté soient engagés avec les élèves dans le projet démocratique de l'école.
- f. Que la communauté éducative offre aux élèves un modèle de citoyen engagé activement dans la réalisation d'un projet de société fondé sur les valeurs de respect, de partage et de coopération.

ADOPTÉ PAR CONSENSUS LE 11 MAI 2012